



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi, 24 octobre 2012, 10 h

Salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS-VERBAL 43

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le 24 octobre 2012 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et récite la prière.

L'hymne national est interprété par la chorale de l'école Jeanne Sauve.

ANNONCES/ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCE – PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Jim Watson et la conseillère K. Hobbs remettent le Prix de bâtisseur de la Ville à M. Chris Henderson pour les services qu'il a rendus à la communauté et pour sa contribution exceptionnelle à la durabilité de l'environnement.

APPEL NOMINAL

TOUS LES MEMBRES SONT PRÉSENTS.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 octobre 2012.

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES.

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes :

Association des municipalités de l'Ontario (AMO) :

- Le projet de loi 129, Loi de 2012 modifiant la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail (trouble de stress post-traumatique) doit être bénéfique aux employés et aux contribuables
- Loi sur la protection de la navigation – Changements bienvenus
- Mise à jour de la politique – le projet de loi 130, Loi de 2012 pour la promotion des aliments locaux pourrait engendrer des exigences supplémentaires en matière de rapport

ABSENCES

Aucune absences.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION N^o 43/1

Motion de la conseillère D. Deans
Appuyée par le conseiller T. Tierney

Que les Règles de procédure soient suspendues afin de déposer et prendre connaissance du rapport de la Trésorière municipale, intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 – Programmes financés par les taxes»; le rapport du Comité de dérogation, intitulé « Prévisions préliminaires du budget de 2013 – Comité de dérogation »; le rapport de Prévention du crime Ottawa, intitulé « Prévisions budgétaires de fonctionnement de 2013 – Prévention du crime Ottawa»; le rapport du Conseil de gestion du terrain de camping municipal d'Ottawa, intitulé «Budgets de fonctionnement et des immobilisations 2013 du Conseil de gestion du terrain de camping»; le rapport de la Commission de services policier d'Ottawa, intitulé « budgets d'immobilisations et de fonctionnement 2013 du Service de police d'Ottawa»; le rapport du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, intitulé «Bibliothèque publique d'Ottawa : Prévisions budgétaires de 2013»; le rapport du Conseil de santé d'Ottawa, intitulé « Ébauche du budget 2013 du Conseil de santé» puisque ces rapports portent sur les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 présentés à cette réunion;

Et que les Règles de procédure soient suspendues pour recevoir et examiner un rapport de la Directrice des Ressources humaines, intitulés « Rapport d'analyse des ETP – renseignements supplémentaires aux prévisions budgétaires » puisque ce rapport a trait à l'exploitation et les budgets 2013 Projet de capital étant déposé à cette réunion.

Que le rapport du Greffier et Chef du contentieux, intitulé « Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du conseil pour la période se terminant le 19 octobre 2012 »; le rapport no 23A du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport no 17 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport no 18 du Comité de l'environnement; le rapport no 25A du Comité des finances et du développement économique; le rapport no 38 du Comité de l'urbanisme; les rapport nos 15 et 16 de la Commission du transport en commun; le rapport no 21 du Comité des transports, soient reçus et examinés;

Que les Règles de procédure soient suspendues afin de prendre connaissance et d'examiner le rapport n° 39 du Comité de l'urbanisme, en raison de l'urgence de l'article contenu dans le rapport (*la raison précise est expliquée ci-après.*)

(*La suspension des Règles est demandée concernant le point 1 du rapport n° 39 du Comité de l'urbanisme pour respecter le calendrier réglementaire énoncé dans la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.*)

ADOPTÉE

ALLOCUTION DU MAIRE SUR LE BUDGET

MOTION N° 43/2

Motion de la conseillère M. McRae
Appuyée par le conseiller D. Thompson

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les remarques formulées par le maire à la réunion du Conseil municipal du 24 octobre 2012 seront consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil tenue aujourd'hui.

ADOPTÉE

Introduction

Nous célébrons demain le deuxième anniversaire de notre élection, en 2010. Aujourd'hui, alors que nous déposons notre troisième budget, j'aimerais d'abord en profiter pour vous remercier des efforts remarquables que chacune et chacun d'entre vous déployez pour faire d'Ottawa un endroit merveilleux où vivre, travailler et élever une famille. Vos contributions quotidiennes – qu'il s'agisse de vos commentaires officiels ou informels – font partie intégrante des efforts de préparation du budget annuel. Votre rétroaction auprès du personnel sur tout l'éventail d'enjeux que vous traitez fait intégralement partie des opérations quotidiennes de la Ville d'Ottawa. Même s'il ne nous est pas possible d'acquiescer à toutes vos demandes spécifiques, nous estimons et apprécions grandement vos efforts et ceux de votre personnel. Je souhaite également remercier le personnel de la Ville – de tous les départements – qui ont travaillé avec diligence à la présentation du budget proposé de 2013. Il respecte les lignes directrices fixées par le Conseil et, je l'espère, il répond aux besoins quotidiens de nos citoyennes et citoyens.

L'important d'abord

Nous avons promis de restreindre les demandes au chapitre des revenus de la Ville. L'une des premières mesures que nous avons prises ensemble était de fixer une augmentation maximum réaliste de l'augmentation annuelle des recettes municipales, soit 2,5 %. Nous avons dépassé notre objectif au cours de nos deux premiers budgets et nous ferons encore mieux en 2013. Le budget que nous vous distribuons recommande donc une augmentation de l'impôt foncier urbain de 2,09 % et rural de 1,98 %. Il s'agit de la plus faible augmentation des six dernières années. Nous maintiendrons le gel des frais d'utilisation des parcs et installations de loisirs – une mesure qui profite au plus grand nombre possible de nos résidents et de leurs familles et quartiers. Nous maintiendrons également le gel des dépenses des conseillers et du bureau du maire. Je note également avec grand plaisir que le Service de police, le Service du transport en commun, la Bibliothèque publique et Santé publique Ottawa ont de nouveau respecté la limite maximale d'augmentation annuelle de 2,5 % fixée par le Conseil.

Dans le budget de 2013, et ce, pour une deuxième année de suite, il y aura élimination de postes équivalents temps plein – ETP – à la Ville d'Ottawa, ce qui représente des économies nettes d'environ 3,5 millions \$. Le présent budget élimine 139 ETP à la suite de révisions opérationnelles et d'attrition; l'an dernier, l'on en avait éliminé 47. Des changements de ce genre ont été suggérés par nombre de personnes qui m'ont fait part de leurs idées par courriel, à l'adresse budget2013@ottawa.ca que nous avons créée en août dernier. L'un de nos résidents, du prénom de Richard, a le mieux résumé la situation : « *Je propose que, lorsque certains employés prennent leur retraite (ou quittent pour accepter un poste ailleurs), il y aurait lieu de ne pas toujours combler certains postes laissés vacants.* » Voici ce que je réponds à Richard et aux

autres résidents qui m'ont écrit à ce sujet : c'est exactement l'approche que nous avons adoptée et nous sommes maintenant dans la bonne voie, alors que nous remettons en question le « besoin » associé à chaque poste à la Ville d'Ottawa. Il s'agit d'une tâche nécessaire, bien que difficile; et, comme je l'ai dit dans le passé, nous devons tout de même continuer d'ajouter du personnel pour les nouvelles installations qui entrent en fonction.

À quoi servent les taxes foncières

La nature même d'un gouvernement municipal rend la tâche d'autant plus difficile. Je veux juste prendre un instant pour souligner quelque chose que je considère très important. À la différence du secteur privé, les revenus d'un gouvernement municipal ne découlent pas de la vente de logiciels, ni de voitures, ni de vêtements de marque.

Nos revenus proviennent des fonds que nous recueillons auprès de nos citoyens et des entreprises. En échange des fonds publics recueillis, c'est notre devoir de fournir aux résidents ce dont ils ont besoin et ce qu'ils exigent tous les jours.

Il est important de rappeler les services que nous fournissons :

- Des routes pour les déplacements en auto et des trottoirs pour marcher à la grandeur de la ville.
- Des services de police, des services d'incendie et des services paramédicaux accessibles en quelques minutes à peine, en tout temps et n'importe où dans la ville.
- Des services de transport public et Para Transpo qui permettent à plus de 200 000 personnes de se déplacer tous les jours dans la ville.
- Plus d'une trentaine de bibliothèques.
- Des services de santé publique et des services sociaux pour les personnes moins fortunées et des services de logement communautaire pour plus de 32 000 personnes.
- Des services de déneigement en hiver et la collecte quotidienne des déchets et des matériaux à recycler, bon an, mal an.
- Plus de 1 000 parcs et des centaines d'installations récréatives et communautaires.
- Outre l'air que nous respirons, l'eau constitue le besoin humain le plus important qui soit; la Ville d'Ottawa compte l'une des meilleures sources d'approvisionnement en eau au monde.

Je pourrais poursuivre sur cette lignée, mais je crois que vous avez compris... nous fournissons une vaste gamme de services à nos résidents. Et, de plus, tout ce que j'ai énuméré profite également au secteur privé. Aussi, les taxes foncières représentent une très bonne affaire si on les compare aux taux beaucoup plus élevés d'impôt sur le

revenu exigés de la part des gouvernements fédéral et provincial. Songez à cette comparaison pour un instant. Dans le cas d'une maison en zone urbaine d'Ottawa évaluée en moyenne à 314 500 \$, l'impôt foncier sera de 3 283 \$. Voilà beaucoup d'argent versé pour tous les services que j'ai énumérés plus haut. Toutefois, ce montant n'est rien comparé à l'impôt sur le revenu qu'un ménage doit verser aux gouvernements fédéral et provincial. En 2012, un ménage ayant des revenus imposables de 75 000 \$ a dû verser aux alentours de 17 000 \$ aux autres paliers gouvernementaux. Dans le cas de revenus imposables de 50 000 \$, ce montant est d'environ 9 000 \$, alors que pour des revenus de 100 000 \$, il se chiffre à 27 000 \$. Les taxes foncières fournissent à nos résidents les services dont ils ont besoin tous les jours; il s'agit là d'une bonne affaire, et ce, même lorsqu'on tient compte des transferts de fonds provenant des autres paliers gouvernementaux.

Une bonne santé financière

N'oublions pas que, contrairement à une entreprise privée ou aux autres paliers gouvernementaux, il nous est interdit de présenter un budget déficitaire au niveau municipal. Ainsi, nous fournissons tous les services susmentionnés... tout en présentant un budget équilibré. Certes, nous n'accusons aucun déficit mais il y a plus encore... notre situation financière est bonne, en ce qui a trait à notre dette. Selon le récent Plan financier à long terme présenté à la fin de 2011, la ville était alors propriétaire d'immobilisations dont le coût d'achat s'élevait à environ 15 milliards \$. Puisque l'encours de la dette nette se situe à environ 1,4 milliard de dollars, cela veut dire qu'à peine approximativement 10 % de ce coût total était financé par dette. Comme l'a noté notre trésorière dans le Plan financier à long terme, la dette émise par la Ville équivaut donc à une hypothèque de 30 000 \$ sur une résidence évaluée à 300 000 \$. Des 425 millions \$ émis en 2012, quelque 200 millions \$ représentent une dette autorisée par le présent Conseil, le tout dans le but de faire avancer le programme *Ottawa, on se déplace*.

Le Conseil avait préalablement fixé la limite maximale des remboursements de la dette à 7,5 % des recettes perçues par la Ville; ainsi, en 2013, les remboursements de la dette seront d'environ 4,6 % des recettes perçues par la Ville. La Ville continue de profiter d'une excellente cote de crédit des agences de notation de crédit Moody's Investors Service et Standard and Poor's. La trésorière nous informe que, pour la dernière année où des données sont disponibles, Ottawa jouit de la deuxième plus faible dette par habitant (1 537 \$) et de la deuxième plus faible dette financée par les recettes fiscales par habitant (999 \$), si on compare notre ville à Toronto, Montréal, Calgary, Edmonton et Vancouver. Bref, la situation financière de la Ville d'Ottawa est bonne.

Les deux premiers budgets : fixer le cap

Avec nos deux premiers budgets, nous avons fixé le cap; nous poursuivons maintenant sur la bonne voie. Prévisibilité et travail d'équipe... une pièce à la fois, une étape à la fois. À notre première année, nous avons ajouté des pompiers et des paramédics et nous nous sommes efforcés à stabiliser le financement du transport en commun, tout en allant de l'avant avec les projets de TLR et du parc Landsdowne. Nous avons investi un montant annuel de 14 millions \$ pour combattre le sans-abrisme et la pauvreté; nous avons également investi au chapitre de l'environnement et des projets cyclistes. À notre deuxième année, nous nous sommes concentrés sur le renouvellement des infrastructures, grâce au programme *Ottawa, on se déplace*, et nous avons apporté davantage d'améliorations au chapitre des pistes cyclables et de l'accessibilité. Nous avons engagé des ressources à la création de nouveaux parcs et avons investi au chapitre du transport en commun et des équipements à cette fin, notamment les nouveaux autobus à deux étages qui ont commencé à circuler dans nos rues.

Toutefois, l'environnement actuel est fort différent de celui qui existait lors des deux premiers budgets présentés par notre équipe. Ainsi, les deux autres paliers gouvernementaux travaillent présentement d'arrache-pied à se sortir de leur position déficitaire, ce qui, sans contredit, met une pression au niveau municipal. Cela se ressentira par la réduction du financement provincial et les suppressions de postes du gouvernement fédéral sur notre économie locale. Nos deux budgets précédents nous ont permis de jeter les bases pour affronter de tels défis.

Les services de transport en commun reposent sur des assises financières plus viables. Nous avons judicieusement lancé, l'an dernier, notre programme de renouvellement des infrastructures « fait à Ottawa » – *Ottawa, on se déplace*. De plus, nous avons paraphé une entente collective de quatre ans avec la section locale ATU 279, grâce à laquelle nous profiterons d'augmentations salariales inférieures à la moyenne des cinq dernières années. Dans un même ordre d'idée, de nouvelles ententes avec la section locale CUPE 503 se traduiront par des augmentations salariales inférieures aux trois dernières années du contrat.

Mener la tâche à bien : dans la bonne voie

Avec le budget de 2013, nous sommes dans la bonne voie pour mener la tâche à bien. Nous investirons 500 000 \$ dans notre Plan relatif aux personnes âgées, le fruit d'une très large consultation publique et lequel comprend également plusieurs suggestions reçues lors de notre Sommet sur les aînés, un événement des plus réussis. Ce *Plan relatif aux personnes âgées* constitue un important pas en avant, alors que nous nous préparons à un bouleversement démographique qui verra doubler le nombre de citoyennes et citoyens âgés de plus de 65 ans, au cours des deux prochaines décennies.

Quant à Service Ottawa, il continuera de produire un rendement sur les efforts qui y auront été investis – grâce à des économies projetées de 8,8 millions \$ en 2013. Toutefois, Service Ottawa représente bien plus qu'une économie d'argent. C'est aussi une fenêtre sur les services offerts aux citoyens.

Ainsi, nous y retrouverons :

- De nouveaux services offerts en ligne, y compris les demandes de permis de stationnement, de permis de construction, d'enregistrement d'animal domestique, de permis de feu en plein air, de permis de démolition, de permis d'enseigne.
- Jusqu'à dix (10) permis d'entreprise ou renouvellements de permis en ligne, pour des commerces tels que services d'alimentation, écoles de conduite, exploitants de chasse-neige, entreprises de divertissement, garages publics.
- Une nouvelle fonction « Mon compte Ottawa » permettant aux résidents d'effectuer facilement le suivi de leurs demandes de service, de s'inscrire pour recevoir des avis, d'afficher leur compteur d'eau, etc., le tout en un seul endroit et en tout temps.
- Une nouvelle fonction « Mon compte d'entreprise » permettant aux propriétaires d'entreprise de visualiser leurs interactions avec les services de la Ville, et ce, en un seul endroit et en tout temps.
- Un système de paiement unique permettant aux résidents et aux entreprises d'effectuer une seule transaction pour l'achat en ligne de services multiples.
- Un portail pour personnes âgées offrant des services personnalisés pour les personnes âgées.
- Davantage d'appareils mobiles pour les intervenants sur le terrain, permettant une augmentation de la productivité et une amélioration des temps de réponse.

Nous ferons une lutte acharnée à l'agrile du frêne et augmenterons le couvert forestier, grâce à un nouveau financement s'élevant à 975 000 \$, portant ainsi notre engagement annuel à plus de 1,8 millions \$. Nous poursuivrons les efforts d'assainissement de l'environnement grâce à notre programme de réaménagement de friches industrielles, et un montant de 500 000 \$ viendra s'ajouter à la conversion verte de notre parc automobile. Un montant additionnel de 500 000 \$ sera affecté au développement économique, alors que nous nous efforçons de maintenir le niveau de prospérité dont nous dépendons toutes et tous. Nous proposons qu'un montant de 300 000 \$ soit alloué à l'élaboration de plans de conception communautaire associés au train léger sur rail. Nous proposons un investissement de 4,9 millions \$ aux fins d'amélioration de la sécurité et de la mobilité; y sont prévus de nouveaux signaux de contrôle de la circulation, des mesures de contrôle des intersections, des feux de circulation piétonne à compte à rebours, ainsi que le programme d'installations pour piétons et le programme de signalisation sonore. Nous irons de l'avant en affectant un

montant de 1 million \$ au Plan d'action pour les arts, le patrimoine et la culture, approuvé par le Conseil plus tôt cette année, en février. Il s'agit d'un investissement préalablement promis qui fournira des fonds de fonctionnement à nos nombreux partenaires à la grandeur de la ville et permettra la poursuite de certaines dépenses en immobilisations.

Le budget de 2013 prévoit des augmentations de 2 % pour les organismes de services sociaux et de santé, les organismes culturels et les services communautaires et de loisirs. Dans le cadre du présent budget, nous amorçons également nos efforts visant à augmenter notre contribution au financement d'immobilisations, tel qu'il a été recommandé dans le Plan financier à long terme, lequel a récemment été approuvé. Nous nous engageons à affecter un montant initial de 4,5 millions \$ à cette fin, en 2013.

Mener la tâche à bien : gestion des services sociaux

Pour ce qui est du financement des services sociaux, il nous faut affronter un nuage sombre qui se profile à l'horizon. Nous proposerons un financement municipal additionnel afin de compenser les réductions qui résultent d'un changement de priorités à l'échelle provinciale. Cela n'aura pas été une mince tâche à accomplir. À la suite d'un réalignement et d'une réallocation de ressources, nous serons en mesure d'affecter 4,4 millions \$ afin de préserver la majorité des prestations à nos résidents les plus vulnérables et les moins nantis.

Nous maintiendrons les appuis préalablement disponibles dans le cadre de la Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité – ces appuis aident les citoyens à se trouver un logement et à le garder. La Ville continuera également de fournir des services discrétionnaires essentiels aux résidents à faible revenu; toutefois, l'éventail de services sera réduit. Nous établirons également un fonds de transition d'urgence afin de remédier aux répercussions les plus néfastes, et lequel aidera à assurer la transition faisant suite aux modifications apportées au chapitre des prestations discrétionnaires.

Malgré les changements, la Ville continue de montrer un engagement marqué au soutien des ménages vulnérables et à faible revenu, en y affectant un montant de 7,4 millions \$ au-delà des exigences provinciales. Nous maintenons également l'engagement du Conseil en ce qui a trait à l'investissement de 14 millions \$ affecté aux initiatives de logement social et de prévention du sans-abrisme. Nous maintenons également notre programme de financement renouvelable destiné aux organismes de services sociaux. Au cours de l'année à venir, la Ville travaillera de pair avec nos partenaires gouvernementaux et communautaires, afin de coordonner et d'intégrer les services visant à minimiser l'incidence de ces changements. Nous continuerons également d'exhorter le gouvernement provincial à reconsidérer certains des changements qu'il a mis en œuvre.

Mener la tâche à bien : dans la bonne voie, 2^e partie

Passons maintenant à autre chose : nous menons aussi la tâche à bien, comme en fait preuve l'ouverture des installations récréatives de Kanata Nord, prévue l'an prochain. Nous procéderons également à l'ouverture de la piscine François-Dupuis, dans l'est d'Ottawa. Nous installerons un passage pour piétons à la Villa Marconi, une solution très prisée qui assurera une plus grande sécurité et une commodité accrue aux résidents et aux visiteurs, mais également à tout le quartier. Nous investirons dans le parc de Cardinal Creek. De plus, nous investirons plus de 5 millions \$ dans les parcs à la grandeur de la ville – notamment Vista, Shadow Ridge, Blackstone, Emerald Links, Kizell Pond Pathway, Longfields, West Point Village et Greely Village Centre. Nous aiderons à la revitalisation de la Basse-Ville, en investissant dans le parc Jules-Morin.

Après une attente de plusieurs années, nous verrons au pavage du terrain de stationnement de Hornet's Nest, dans l'Est d'Ottawa. Nous procédons à l'ouverture de l'édifice communautaire de Chapman Mills. Le parc Wilfred Murray profitera d'améliorations au chapitre des équipements et de l'accessibilité. Nous déménagerons la galerie Karsh-Masson dans des installations rénovées et agrandies, ici même à l'hôtel de ville.

Pour faire suite au Sommet sur l'urbanisme de l'an dernier, nous continuerons d'aller de l'avant en améliorant nos procédés de planification. Nous avons tout récemment apporté des mises à jour à l'initiative des échanciers précis, au programme d'uniformité de l'équipe de zonage, à la « Voie verte express », ainsi qu'au programme d'amélioration des quartiers. Nous comptons mener à bien toutes ces tâches en 2013.

Parallèlement, comme vous le savez, un examen du Plan officiel et du Plan directeur des transports est prévu; à cette fin, nous avons prévu un montant de 1 million \$ en 2013 pour ces mises à jour importantes. En 2013, nous ajouterons seize (16) nouveaux emplacements avec brigadier scolaire, soit huit (8) à compter de janvier et les autres en septembre prochain. Aussi, au cours de l'année à venir, il y aura expansion des installations du chemin Trim de la Ville. Les travaux de construction du projet de train léger devraient débuter l'an prochain. Autre projet tout aussi important et de plus grande urgence pour les résidents de l'Est d'Ottawa : nous amorcerons des travaux essentiels, et attendus depuis longtemps, d'élargissement du Queensway, de Nicholas jusqu'à la jonction.

Dans le cadre d'*Ottawa, on se déplace*, qui en est à sa deuxième année, des travaux seront entrepris d'un bout à l'autre de la ville, et j'en mentionne quelques-uns... Nous entreprendrons la réfection du pont McIlraith, ainsi que des phases additionnelles des projets de réfection de la rue Rideau, de l'avenue Bronson et de l'avenue Churchill. La

réfection de Gladstone débutera, alors que se poursuivront les travaux de séparation des égouts de Rockliffe Park. À l'est, nous procéderons au rechargement du chemin Watters. Des travaux sont prévus sur le chemin Ogilvie à l'ouest de la promenade de l'Aviation. Même chose sur la promenade Southpark et une partie du chemin Bearbrook. Des équipes de construction seront affectées sur l'avenue des Épinettes et sur le chemin Colonial. Au sud de la ville, des travaux routiers sont prévus sur Tapiola, Crerar et Fallowfield, de Cedarview à Greenbank. Des travaux auront également lieu sur le chemin Walkley, de Tawney jusqu'au passage supérieur du CN.

Il y aura aussi réfection des trottoirs sur le sentier entre Antler et Dolan et sur l'avenue Fisher, de Meadowlands au chemin privé Appleby. Les résidents à l'ouest verront des travaux de rechargement sur la promenade Bayshore Drive, du chemin Richmond à la promenade Woodbridge Drive, et sur l'avenue Woodroffe, du chemin Richmond à la promenade Sir John A. Macdonald. Est également prévue la réfection des trottoirs de la promenade McKittrick, entre la place Rickey et Castlefrank, ainsi que la réparation de trois sections le long du sentier Ottawa-Carleton. Dans nos zones rurales étendues, nous prévoyons des travaux de rechargement sur la route secondaire Galetta, le chemin Rothbourne et Flewellyn, entre Ashton Station et Munster. Des travaux similaires sont également prévus sur les rues Ottawa et King, ainsi que sur la route secondaire Kilmaurs, de Woodkilton à Dunrobin.

Les travaux associés au Plan d'action de l'enquête sur l'inondation dans le secteur ouest de la Ville continuent avec près de 20 million \$ en infrastructure dérivés du budget de l'année dernière et mis en œuvre lors de l'année 2013.

En 2013, nous comptons également aller de l'avant avec des améliorations des liaisons cyclistes à la grandeur de la ville, alors que nous poursuivrons la mise en œuvre de la voie cyclable Est-Ouest. Des pistes cyclables sont actuellement mises en place dans le cadre de la reconstruction de l'avenue Churchill et nous irons de l'avant avec la construction de deux passerelles essentielles pour le sentier polyvalent. L'un d'entre elles se situe le long du corridor de l'O-Train, à l'ouest de Preston. L'autre permettra de combler une lacune importante le long du sentier de Sawmill Creek, entre les chemins Walkley et Brookfield afin d'offrir un meilleur accès entre les sentiers de Hogs Back et les sentiers de la capitale. Ce financement fait partie de l'engagement de 24 millions \$ alloué par le Conseil envers le cyclisme.

Des événements récents démontrent que cet engagement est beaucoup plus important que les dollars que nous consacrons à cette tâche. Il nous faut bâtir un système qui est accessible et sécuritaire pour tous. Nous devons tout faire pour éliminer le potentiel qui existe de blessures graves ou même de perte de vie lorsque nous prenons notre vélo dans notre communauté. J'espère avec grande conviction que tous vont se joindre à nous dans cet effort.

Il va sans dire que la revitalisation de Landsdowne se poursuivra en 2013. Vous vous rappellerez de commentaires émis au moment de l'approbation finale du projet, il y a à peine quelques semaines, quant à la nécessité de mettre l'accent sur les questions relatives au transport, à ce sujet. Le directeur municipal et moi-même avons tous deux pris l'engagement de ne pas permettre l'abandon d'un tel enjeu, maintenant que l'approbation finale du projet a été obtenue. Il n'y a pas de meilleure façon de démontrer notre bonne foi à ce chapitre que de poser un geste concret dans le budget de 2013.

À cette fin, le présent budget comprend un montant de 2 millions \$ affectés aux travaux de conception de la passerelle piétonnière de Clegg/5^e avenue. Nous espérons que ces efforts de conception fourniront tous les renseignements nécessaires pour procéder à un appel d'offres avec les plans les plus fonctionnels et les plus abordables qui soient. Quoi qu'il en soit, nous allons de l'avant avec cette importante nouvelle liaison. Parallèlement, dans un même ordre d'idée, la conception finale du pont Donald/Somerset se terminera en 2013.

Alors que nous sommes à mettre en œuvre de nouvelles possibilités de mobilité, nous aidons à rendre notre ville plus agréable à vivre et nous proposons aux citoyennes et aux citoyens des options de transport plus pratiques et commodes qui n'exigent pas toujours l'usage de leur automobile. Dans le même temps, nous proposons davantage de liaisons vers le réseau de transport en commun rapide. Ce n'est pas si loin de la nouvelle station Lees du TLR au pont de la rue Clegg. Ce n'est pas si loin, non plus, de Donald/Somerset à la nouvelle station Campus du TLR. Et, bien sûr, le pont Donald/Somerset fera partie d'un système polyvalent, lequel comprendra le pont Coventry surplombant le Queensway, près de la liaison entre le stade de baseball d'Ottawa et l'arrêt de TLR à la station Train.

Au cours de l'année à venir s'amorcera le plus important projet de l'histoire de notre ville : le train léger rapide. Les soumissions pour le TLR sont actuellement en cours d'évaluation. Le Conseil se penchera sur cette question au cours des mois à venir, de sorte à assurer la mise en branle des travaux en 2013. Il s'agit d'un projet qui promet de redessiner notre ville pour l'avenir. Il permettra le retrait d'autobus des rues du centre-ville et facilitera les déplacements personnels et commerciaux. Nous entendons constamment parler des rues congestionnés dans notre ville. Je l'ai lu maintes fois dans les courriels ayant trait au budget. Comme l'a écrit Brad, l'un de nos résidents : « *L'encombrement de la circulation demeure l'une des principales préoccupations des résidents d'Ottawa.* » Il a raison. C'est pourquoi le TLR est si essentiel. C'est également pourquoi le présent budget propose un soutien accru à nos systèmes de gestion de la circulation, afin de fournir des renseignements sur les voyageurs en temps réel, en ce qui a trait aux incidences sur la circulation des travaux de construction, des événements spéciaux, des collisions ou des incidents imprévus. C'est également l'une des raisons pour lesquelles le présent Conseil et la Commission du transport en commun ont déjà investi dans l'accroissement du service de l'O-Train,

qui mènera notamment à la construction de nouveaux trajets et l'arrivée de nouveaux trains. Ceci nous permettra, de fait, de doubler les services d'O-Train, et ce, bien des années d'avance. À ce sujet, comme dans bien d'autres dossiers, notre Conseil a pris un bon départ sur des enjeux que nous avons identifiés comme étant prioritaires.

Nombre d'autres éléments identifiés dans le budget de 2013 toucheront directement les citoyennes et les citoyens de chaque quartier à la grandeur de notre merveilleuse ville.

Conclusion

Pour terminer, permettez-moi de partager avec vous un témoignage de Diane, une citoyenne de Vanier.

Elle m'a fait parvenir un courriel qui porte sur le budget. Voici ce qu'elle écrit :

J'adore mon quartier et j'adore Ottawa. Voici mes priorités pour le budget d'Ottawa de 2013 :

- 1. Services de bibliothèque*
- 2. Transport public*
- 3. Minimiser les augmentations d'impôt foncier*

Merci de votre contribution, Diane, et voici quelques renseignements qui vous rassureront :

- Nous fournirons des subventions de fonctionnement additionnelles de 1,4 millions \$ à nos bibliothèques, dont 360 000 \$ affectés aux mises à jour et aux améliorations.
- Pour faire suite aux commentaires reçus lors du Sommet sur les aînés, nous affecterons un montant de 500 000 \$ à des heures additionnelles de services de transport en commun, en appui à l'initiative Optique d'équité et d'inclusion, ainsi qu'un montant additionnel de 200 000 \$ au service Para Transpo.
- Enfin, je tiens à réitérer le fait que le présent budget comprend l'augmentation des taux d'impôt foncier la plus faible des six dernières années.

Chers collègues, je suis fier de nos réalisations collectives des deux dernières années. Tout comme Diane, j'ai une affection durable pour Ottawa. C'est un honneur pour moi de servir ma ville. Mais plus encore, je trouve cela fort enrichissant. Encore une fois, je vous remercie toutes et tous de vos efforts acharnés. Je vous remercie également de me fournir l'occasion de collaborer avec le directeur municipal à la préparation du budget de 2013. Je crois fermement que le présent budget est un document qui nous permet de continuer d'aller de l'avant et de réaliser des progrès réels pour les gens d'Ottawa. Ensemble, nous menons la tâche à bien et nous réalisons des progrès tangibles dont nous pouvons toutes et tous être fiers.

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2013

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE MUNICIPALE

- | |
|--|
| <p>1. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2013 – PROGRAMMES FINANCÉS PAR LES TAXES</p> |
|--|

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

- 1) **Que le conseil municipal reçoive et dépose les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013, à sa réunion du 24 octobre, et qu'il les examine subséquentment en comité plénier, qui aura lieu le 28 novembre, 2012.**
- 2) **Que le conseil municipal transmette les parties pertinentes des budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2013 à chaque comité permanent du conseil pour que ces derniers les examinent subséquentment et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier qui aura lieu le 28 novembre, 2012.**

REÇUS, DÉPOSÉS et RENVOYÉS

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

- | |
|---|
| <p>2. RAPPORT D'ANALYSE DES ETP – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES</p> |
|---|

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal prenne connaissance du Rapport d'analyse des ETP à titre de renseignements supplémentaires aux prévisions budgétaires de 2013.

REÇU

COMITÉ DE DÉROGATION

- | |
|--|
| 3. PRÉVISIONS PRÉLIMINAIRES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2013 – COMITÉ DE DÉROGATION |
|--|

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement 2013 du Comité de dérogation à sa réunion du 24 octobre 2012 aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 28 novembre 2012.

REÇU et DÉPOSÉ

PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA

- | |
|--|
| 4. BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRELIMINAIRE 2013 – PREVENTION DU CRIME OTTAWA |
|--|

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement préliminaire 2013 de Prévention du crime Ottawa à sa réunion du 24 octobre 2012, en vue de son étude en comité plénier par le Conseil le 28 novembre 2012.

REÇU et DÉPOSÉ

CONSEIL DE GESTION DU TERRAIN DE CAMPING

5. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS
2013 DU CONSEIL DE GESTION DU TERRAIN DE CAMPING

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil reçoive, dépose et examine le budget provisoire de fonctionnement et des immobilisations 2013 pour le Conseil de gestion du Terrain de camping municipal d'Ottawa à titre de Comité plénier, lors de sa réunion le 28 novembre 2012.

REÇU et DÉPOSÉ

LA COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA

6. BUDGETS D'IMMOBILISATIONS ET DE FONCTIONNEMENT 2013
DU SERVICE DE POLICE D'OTTAWA

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que les budgets préliminaires de fonctionnement et des immobilisations de 2013 du service de police d'Ottawa soient déposés à la réunion du Conseil municipal du 24 octobre 2012 pour être ensuite étudiés par le comité plénier (Conseil) dans le cadre du processus d'examen du budget de 2013, qui s'échelonne le 28 novembre 2012.

REÇU et DÉPOSÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE
D'OTTAWA

7. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA : PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES DE 2013

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement et des immobilisations de 2013 de la Bibliothèque publique d'Ottawa aux fins d'examen ultérieur par le Conseil qui siégera à titre de Comité plénier.

REÇU et DÉPOSÉ

CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

8. ÉBAUCHE DU BUDGET DE 2013 DU CONSEIL DE SANTÉ

RECOMMANDATION DU CONSEIL

Que le Conseil reçoive et dépose l'ébauche du budget de 2013 du Conseil de santé d'Ottawa, aux fins d'examen et d'approbation lors de la réunion du Conseil siégeant en Comité plénier le 28 novembre 2012.

REÇU, DÉPOSÉ

RAPPORTS

GREFFIER ET CHEF DU CONTENTIEUX

9. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
ET MOTIONS DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT
LE 19 OCTOBRE 2012

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.

REÇU

RAPPORT DES COMITÉS

RAPPORT NO 17 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

10. PLAN RELATIF AUX PERSONNES ÂGÉES DE LA VILLE D'OTTAWA

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil approuve:

- 1. le Plan relatif aux personnes âgées, tel qu'il est exposé dans ce rapport;**
- 2. que les crédits non dépensés à la fin de 2012 soient indiqués dans le rapport sur l'excédent ou le déficit de fin d'année 2012, et que ces crédits soient utilisés en 2013 pour mener à terme les initiatives de 2012.**

ADOPTÉES

11. NOUVEAU PROGRAMME DE RESTAURATION AMBULANTE ET MISE À JOUR SUR LA TRANSFORMATION DES PRATIQUES DE PERMIS D'ENTREPRISE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil :

- 1. approuve les modifications proposées au Règlement municipal sur le Programme de places désignées (Règlement municipal n° 2007-478, tel qu'il est modifié) pour tenir compte des pratiques de permis mises à jour et mettre en œuvre un nouveau programme de restauration ambulante, avec au plus vingt (20) nouvelles places, tel qu'il est décrit dans le rapport et indiqué plus en détail dans le document 1;**
- 2. approuve les modifications proposées à l'annexe 24 du Règlement municipal sur les permis d'entreprise (Règlement municipal n° 2002-189, tel qu'il est modifié) portant sur les**

chariots de vente de rafraîchissements afin d'autoriser l'inspecteur en chef des permis à approuver que les chariots aient une dimension maximale de 1,2 mètre lorsque l'espace sur le trottoir est suffisant pour la circulation des piétons, la clientèle et le mobilier urbain;

3. enjoigne au personnel de travailler en collaboration avec les détenteurs de permis existants, les fournisseurs de cuisine nomade éventuels et les autres parties intéressées afin d'explorer les occasions de multiplier les offres de « cuisine nomade » sur les propriétés privées et dans le cadre des festivals;
4. enjoigne au personnel de réaliser un examen du Règlement municipal sur les permis d'entreprise, du Règlement municipal sur le Programme de places désignées et du Règlement municipal sur les vendeurs sur les voies publiques (Règlement municipal n° 2005-358, tel qu'il est décrit) en vue de simplifier et de moderniser la réglementation conformément au modèle de services centralisés axé sur les citoyens de ServiceOttawa.

MOTION N° 43/3

Motion du conseiller M. Taylor
Apuyée par le conseiller E. El-Chantiry

ATTENDU QUE le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver les modifications au *Règlement sur le Programme de place désignée* pour que ce dernier fasse état des pratiques d'émission de permis à jour et pour permettre la création d'un nouveau programme de restauration ambulante, lequel comprendrait l'ouverture de jusqu'à vingt (20) nouvelles places;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, on prévoit la mise sur pied d'un Comité de sélection qui procédera à l'examen indépendant et d'un point de vue d'expert des demandes présentées par les nouveaux vendeurs de nourriture et facilitera l'attribution des places désignées;

ATTENDU QUE l'attribution de ces nouvelles places vise à faire la promotion de choix uniques et diversifiés en matière d'alimentation, et non de limiter ou restreindre le choix de menus;

ATTENDU QUE le Comité de sélection examinera et évaluera les demandes en fonction de critères objectifs en ce qui concerne

l'expérience du candidat et son plan d'affaires, ainsi que le menu proposé et la contribution apportée à la culture culinaire ambulante d'Ottawa;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil demande au Comité de sélection de pondérer plus fortement les critères suivants : le caractère innovateur du projet; la qualification et l'expérience du candidat; le plan d'affaires; le plan de l'unité de vente; la mesure dans laquelle cette dernière est prête à entrer en service et les renseignements sur le commerce auquel l'unité est associée; et le calendrier du service (mois, jours, heures) ainsi que la mesure dans laquelle le projet être prêt à être mis en œuvre.

La motion n° 43/3 est ADOPTÉE à la majorité de 16 VOIX AFFIRMATIVES contre 7 VOIX NÉGATIVES ainsi partagées :

POUR (16): Conseillers J. Harder, T. Tierney, M. Fleury, E. El-Chantiry, M. McRae, P. Hume, M. Taylor, M. Wilkinson, D. Deans, S. Desroches, D. Thompson, R. Bloess, S. Blais, K. Egli, S. Qadri et le maire J. Watson.

CONTRE (7): Conseillers K. Hobbs, D. Holmes, B. Monette, R. Chiarelli, A. Hubley, P. Clark and S. Moffatt.

Le point 2 du rapport n° 17 du Comité des services communautaires et de protection (point 11 à l'ordre du jour du Conseil de la Ville d'Ottawa) tel que modifiée par la motion n° 43/3, et entièrement reproduit ci-dessous par souci de commodité, est ensuite présenté au Conseil :

Que le Conseil :

- 1. approuve les modifications proposées au Règlement municipal sur le Programme de places désignées (Règlement municipal n° 2007-478, tel qu'il est modifié) pour tenir compte des pratiques de permis mises à jour et mettre en œuvre un nouveau programme relatif à la vente de cuisine nomade, avec au plus vingt (20) nouvelles places, tel qu'il est décrit dans le rapport et indiqué plus en détail dans le document 1;**
- 2. approuve les modifications proposées à l'annexe 24 du Règlement municipal sur les permis d'entreprise (Règlement municipal n° 2002-189, tel qu'il est modifié) portant sur les chariots de vente de rafraîchissements afin d'autoriser l'inspecteur en chef des permis à approuver que les chariots**

aient une dimension maximale de 1,2 mètre lorsque l'espace sur le trottoir est suffisant pour la circulation des piétons, la clientèle et le mobilier urbain;

3. enjoigne au personnel de travailler en collaboration avec les détenteurs de permis existants, les fournisseurs de cuisine nomade éventuels et les autres parties intéressées afin d'explorer les occasions de multiplier les offres de « cuisine nomade » sur les propriétés privées et dans le cadre des festivals;
4. enjoigne au personnel de réaliser un examen du Règlement municipal sur les permis d'entreprise, du Règlement municipal sur le Programme de places désignées et du Règlement municipal sur les vendeurs sur les voies publiques (Règlement municipal n° 2005-358, tel qu'il est décrit) en vue de simplifier et de moderniser la réglementation conformément au modèle de services centralisés axé sur les citoyens de ServiceOttawa.
5. **PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil demande au Comité de sélection de pondérer plus fortement les critères suivants : le caractère innovateur du projet; la qualification et l'expérience du candidat; le plan d'affaires; le plan de l'unité de vente; la mesure dans laquelle cette dernière est prête à entrer en service et les renseignements sur le commerce auquel l'unité est associée; et le calendrier du service (mois, jours, heures) ainsi que la mesure dans laquelle le projet être prêt à être mis en œuvre.

ADOPTÉE à la majorité de 21 VOIX AFFIRMATIVES contre 3 VOIX NÉGATIVES ainsi partagées :

POUR (21): Councillors J. Harder, K. Hobbs, T. Tierney, M. Fleury, D. Chernushenko, D. Holmes, E. El-Chantiry, M. McRae, P. Hume, M. Taylor, M. Wilkinson, D. Deans, S. Desroches, D. Thompson, R. Bloess, A. Hubley, P. Clark, S. Blais, K. Egli, S. Qadri et le maire J. Watson.

CONTRE (3): Councillor B. Monette, R. Chiarelli et S. Moffatt.

RAPPORT NO 18 DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Le point 2 du rapport n° 18 du Comité de l'environnement (point D à l'ordre du jour du Conseil municipal d'Ottawa) a été retiré de l'ordre du jour pour approbation en bloc et ajouté à l'ordre du jour ordinaire.

D	RAPPORT ANNUEL 2011 DU SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE
---	--

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil municipal prenne connaissance du rapport annuel 2011 du système de gestion de la qualité de l'eau potable.

REÇU

12.	NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES EFFLUENTS DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES EN VERTU DE LA LOI SUR LES PÊCHES
-----	--

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal prenne connaissance du présent rapport.

REÇU

13.	CADRE DE RÉFÉRENCE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU CENTRE PROPOSÉ DE RÉCUPÉRATION DES RESSOURCES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE
-----	---

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil :

- 1. avalise les commentaires contenus dans le Document 1 en tant que commentaires de la Ville sur le cadre de référence de Taggart Miller Environmental Services pour une évaluation environnementale du Centre proposé de récupération des ressources de la région de la capitale.**

2. engage à distribuer un maximum 50 000 \$ non renouvelable du fonds de réserve des déchets solides aux groupes communautaires de la ville d'Ottawa et de la zone qui entoure l'installation proposée de Taggart Miller pour les aider à retenir les services d'experts chargés de participer à l'examen technique par les pairs au cours du processus d'évaluation environnementale;
3. délègue à la trésorière de la Ville le pouvoir de déterminer quels groupes de la ville d'Ottawa recevront un financement et de s'assurer que les règles appropriées concernant la distribution et l'utilisation des fonds sont strictement respectées.

ADOPTÉES

- | |
|---|
| 14. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SUPERFICIE D'UN NOUVEAU SITE D'ENFOUISSEMENT AU CENTRE ENVIRONNEMENTAL DE WEST CARLETON |
|---|

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DU COMITÉ

Que le Conseil appuie les commentaires énoncés dans le document 3 et qu'il se les approprie en tant que commentaires de la Ville sur l'*Évaluation environnementale de la superficie d'un nouveau site d'enfouissement au centre environnemental de West Carleton* (septembre 2012) de Waste Management of Canada Corporation (*September 2012*), et qu'il demande au personnel de transmettre les commentaires approuvés au ministère de l'Environnement et à Waste Management of Canada Corporation, tel que modifié par ce qui suit :

1. Que la capacité du site d'enfouissement du Centre environnemental de West Carleton soit réduite à quatre millions de mètres cubes, selon un calcul de 400 000 tonnes par année pour la période de 10 ans;

Que le Ministère mette en place les programmes et politiques nécessaires pour que le taux de réacheminement des déchets industriels, commerciaux et institutionnels passe de 17 % à un objectif ministériel de 60 %, avant d'envisager la création de nouveaux sites d'enfouissement ou l'agrandissement des sites existants pour l'enfouissement des déchets industriels, commerciaux et institutionnels;

2. **Que l'agrandissement proposé du site d'enfouissement du Centre environnemental de West Carleton comprenne un programme complet de protection de l'eau souterraine afin de recueillir et de traiter tous les produits de lixiviation générés au cours de la durée de vie de contamination du site;**

Que le programme de protection de l'eau souterraine comprenne des pratiques de gestion exemplaires et d'atténuation permettant de gérer les effets possibles actuels et futurs;

Que l'agrandissement proposé du site d'enfouissement du Centre environnemental de West Carleton comprenne un programme complet de contrôle de l'eau souterraine qui assurera l'efficacité du programme de protection de l'eau souterraine;

Que le programme de contrôle de l'eau souterraine prévoie des activités de contrôle sur place et hors site, ce qui comprend le contrôle des puits privés se trouvant dans un rayon de trois kilomètres autour du site.

3. **Que le ministère de l'Environnement exige de Waste Management :**
 - a. **Que les cinq conseillers de l'ouest de la ville (West Carleton-March, Kanata-Nord, Kanata-Sud, Stittsville et Rideau-Carleton) soient invités à siéger au Comité de liaison avec le public; Que le personnel de la Ville et le ministère de l'Environnement soient invités à assister à toutes les réunions du Comité de liaison avec le public;**
 - b. **Que Waste Management encourage la participation au Comité de liaison avec le public au moyen d'annonces dans les journaux locaux et par l'intermédiaire des conseillers de l'ouest de la ville;**
 - c. **Que le Comité de liaison avec le public soit composé d'au moins six (6) membres de la collectivité et d'au moins deux (2) entrepreneurs locaux;**

- d. **Que les membres du Comité de liaison avec le public établissent et approuvent un mandat;**
 - e. **Que le Comité de liaison avec le public assure un suivi des questions opérationnelles, des plaintes et des questions environnementales, et formule des recommandations à cet effet, et que Waste Management prenne des mesures afin de les respecter et présente un échéancier pour ses plans d'action;**
 - f. **Que Waste Management présente son ordre du jour au moins une semaine avant la réunion du Comité de liaison avec le public, lequel doit comprendre un bilan des plaintes, les questions opérationnelles et les problèmes de non-conformité à aborder lors de la réunion;**
 - g. **Que Waste Management envoie le procès-verbal aux membres du Comité de liaison avec le public au plus tard une semaine après la réunion;**
 - h. **Que Waste Management s'occupe de l'organisation des réunions du Comité de liaison avec le public;**
 - i. **Que Waste Management affiche sur son site Web dédié au Comité de liaison avec le public tous les ordres du jour, les rapports et les procès-verbaux aussitôt que possible. Ce site Web doit être accessible au grand public.**
4. **Que l'on demande au personnel d'ajouter à ses commentaires au sujet de l'aménagement proposé de nouveaux postes de transfert à Ottawa et à Lanark et des modifications à apporter aux autorisations de conformité environnementale visant les postes de transfert existants d'Ottawa et de Lanark, une demande au ministère de l'Environnement concernant l'ajout d'une condition voulant que les matières résiduelles provenant d'une région ne faisant pas partie d'Ottawa ou de Lanark ne puissent être acceptées dans aucun site d'enfouissement de la ville d'Ottawa.**
 5. **Que le commentaire contenu dans l'évaluation détaillée des répercussions sur les transports (Transportation Detailed Impact Assessment) soit ainsi reformulé : « Les commentaires recueillis concernant l'évaluation détaillée des répercussions sur les transports portent sur la conception des routes requise**

pour l'agrandissement du site, qui sera effectué si l'évaluation environnementale est approuvée. »

- 6. Que Waste Management soit informé du fait que la Ville nécessitera une contribution proportionnelle des coûts engendrés par l'élargissement du chemin Carp.**

MOTION N° 43/4

Motion du conseiller S. Qadri
Appuyée par la conseillère M. McRae

ATTENDU QUE Waste Management of Canada Corporation a présenté au ministère de l'Environnement son rapport d'évaluation environnementale définitif en ce qui concerne l'agrandissement projeté de son site d'enfouissement situé au Centre environnemental de West Carleton;

ATTENDU QUE la réunion du 16 octobre 2012 du Comité de l'environnement de la Ville a offert la possibilité aux membres du public de fournir leurs commentaires sur cette importante évaluation environnementale;

ATTENDU QUE la question de l'agrandissement projeté du site d'enfouissement fera l'objet d'importantes discussions entre les conseillers municipaux et le personnel de la Ville lors de la réunion du Comité de l'environnement et du Conseil;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, par courtoisie à l'endroit des résidents qui ont communiqué au Comité de l'environnement leurs commentaires au sujet de l'évaluation environnementale provinciale sur le Centre environnemental de West Carleton, la Ville d'Ottawa transmette au ministre de l'Environnement, en plus des commentaires approuvés du Conseil municipal, toute la correspondance et toutes les présentations soumises à l'examen du Conseil et du Comité et relevant du domaine public ainsi qu'un lien vers la diffusion audio de la réunion du Comité, en précisant que les points de vue qui y sont présentés sont ceux des auteurs, et non ceux de la Ville.

ADOPTÉE

Le point 5 du rapport n° 18 du Comité de l'environnement (point 14 à l'ordre du jour du Conseil de la Ville d'Ottawa) tel que modifiée par la motion n° 43/4,

et entièrement reproduit ci-dessous par souci de commodité, est ensuite présenté au Conseil :

Que le Conseil appuie les commentaires énoncés dans le document 3 et qu'il se les approprie en tant que commentaires de la Ville sur l'Évaluation environnementale de la superficie d'un nouveau site d'enfouissement au centre environnemental de West Carleton (septembre 2012) de Waste Management of Canada Corporation (September 2012), et qu'il demande au personnel de transmettre les commentaires approuvés au ministère de l'Environnement et à Waste Management of Canada Corporation, tel que modifié par ce qui suit :

- 1. Que la capacité du site d'enfouissement du Centre environnemental de West Carleton soit réduite à quatre millions de mètres cubes, selon un calcul de 400 000 tonnes par année pour la période de 10 ans;**

Que le Ministère mette en place les programmes et politiques nécessaires pour que le taux de réacheminement des déchets industriels, commerciaux et institutionnels passe de 17 % à un objectif ministériel de 60 %, avant d'envisager la création de nouveaux sites d'enfouissement ou l'agrandissement des sites existants pour l'enfouissement des déchets industriels, commerciaux et institutionnels;

- 2. Que l'agrandissement proposé du site d'enfouissement du Centre environnemental de West Carleton comprenne un programme complet de protection de l'eau souterraine afin de recueillir et de traiter tous les produits de lixiviation générés au cours de la durée de vie de contamination du site;**

Que le programme de protection de l'eau souterraine comprenne des pratiques de gestion exemplaires et d'atténuation permettant de gérer les effets possibles actuels et futurs;

Que l'agrandissement proposé du site d'enfouissement du Centre environnemental de West Carleton comprenne un programme complet de contrôle de l'eau souterraine qui assurera l'efficacité du programme de protection de l'eau souterraine;

Que le programme de contrôle de l'eau souterraine prévoit des activités de contrôle sur place et hors site, ce qui comprend le contrôle des puits privés se trouvant dans un rayon de trois kilomètres autour du site.

- 3. Que le ministère de l'Environnement exige de Waste Management :**
- a. Que les cinq conseillers de l'ouest de la ville (West Carleton-March, Kanata-Nord, Kanata-Sud, Stittsville et Rideau-Carleton) soient invités à siéger au Comité de liaison avec le public;**
 - b. Que le personnel de la Ville et le ministère de l'Environnement soient invités à assister à toutes les réunions du Comité de liaison avec le public;**
 - c. Que Waste Management encourage la participation au Comité de liaison avec le public au moyen d'annonces dans les journaux locaux et par l'intermédiaire des conseillers de l'ouest de la ville;**
 - d. Que le Comité de liaison avec le public soit composé d'au moins six (6) membres de la collectivité et d'au moins deux (2) entrepreneurs locaux;**
 - e. Que les membres du Comité de liaison avec le public établissent et approuvent un mandat;**
 - f. Que le Comité de liaison avec le public assure un suivi des questions opérationnelles, des plaintes et des questions environnementales, et formule des recommandations à cet effet, et que Waste Management prenne des mesures afin de les respecter et présente un échéancier pour ses plans d'action;**
 - g. Que Waste Management présente son ordre du jour au moins une semaine avant la réunion du Comité de liaison avec le public, lequel doit comprendre un bilan des plaintes, les questions opérationnelles et les problèmes de non-conformité à aborder lors de la réunion;**
 - h. Que Waste Management envoie le procès-verbal aux membres du Comité de liaison avec le public au plus tard une semaine après la réunion;**

- i. **Que Waste Management s'occupe de l'organisation des réunions du Comité de liaison avec le public;**
 - j. **Que Waste Management affiche sur son site Web dédié au Comité de liaison avec le public tous les ordres du jour, les rapports et les procès-verbaux aussitôt que possible. Ce site Web doit être accessible au grand public.**
4. **Que l'on demande au personnel d'ajouter à ses commentaires au sujet de l'aménagement proposé de nouveaux postes de transfert à Ottawa et à Lanark et des modifications à apporter aux autorisations de conformité environnementale visant les postes de transfert existants d'Ottawa et de Lanark, une demande au ministère de l'Environnement concernant l'ajout d'une condition voulant que les matières résiduelles provenant d'une région ne faisant pas partie d'Ottawa ou de Lanark ne puissent être acceptées dans aucun site d'enfouissement de la ville d'Ottawa.**
5. **Que le commentaire contenu dans l'évaluation détaillée des répercussions sur les transports (Transportation Detailed Impact Assessment) soit ainsi reformulé : « Les commentaires recueillis concernant l'évaluation détaillée des répercussions sur les transports portent sur la conception des routes requise pour l'agrandissement du site, qui sera effectué si l'évaluation environnementale est approuvée. »**
6. **Que Waste Management soit informé du fait que la Ville nécessitera une contribution proportionnelle des coûts engendrés par l'élargissement du chemin Carp.**
7. **PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE, par courtoisie à l'endroit des résidents qui ont communiqué au Comité de l'environnement leurs commentaires au sujet de l'évaluation environnementale provinciale sur le Centre environnemental de West Carleton, la Ville d'Ottawa transmette au ministre de l'Environnement, en plus des commentaires approuvés du Conseil municipal, toute la correspondance et toutes les présentations soumises à l'examen du Conseil et du Comité et relevant du domaine public ainsi qu'un lien vers la diffusion audio de la réunion du Comité, en précisant que les points de vue qui y sont présentés sont ceux des auteurs, et non ceux de la Ville.**

ADOPTÉES, avec de la dissidence du conseiller S. Qadri.

15. RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DU COMITÉ

Que le Conseil municipal approuve le Règlement sur la gestion des déchets solides révisé tel qu'il est indiqué dans le Document 1, qui entrera en vigueur le 29 octobre 2012; et

Que le Service mène une consultation publique, dans le cadre du Plan de gestion des déchets, concernant la possibilité d'imposer une limite de quatre sacs, puis présente de nouveau cette question au Comité et au Conseil au cours du premier trimestre de 2013, soit pendant le processus du Plan de gestion des déchets;

Et il est en outre résolu que la question du *Règlement sur la gestion des déchets solides* en ce qui concerne la limite de sacs soit de nouveau présentée, lors de la même réunion, au Comité et au Conseil aux fins d'analyse détaillée.

ADOPTÉE, avec la dissidence des conseillers S. Blais, B. Monette, T. Tierney, S. Moffatt, A. Hubley, E. El-Chantiry et D. Thompson.

RAPPORT NO 25A DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LE RENDEMENT PRÉSENTÉ AU CONSEIL POUR LE 2IEME TRIMESTRE, DU 1ER AVRIL AU 30 JUIN 2012

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal prenne connaissance du présent rapport.

REÇU

RAPPORT NO 38 DU COMITÉ DE L'URBANISME

17. DEMANDE EN VUE DE MODIFIER LA PROPRIÉTÉ DU 353, AVENUE ELMWOOD, SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE ROCKCLIFFE PARK

RECOMMANDATIONS MODIFIÉES DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. approuve la demande de modification de la propriété du 353, avenue Elmwood, conformément aux dessins soumis par Hierarchy Development and Design le soumis 9 octobre 2012;
2. délègue au directeur général du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance le pouvoir d'approuver les modifications mineures à la conception; et
3. délivre e permis en matière de patrimoine, qui expirera deux ans après sa date de délivrance.

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, prendra fin le 19 novembre 2012.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

ADOPTÉES

18. DEMANDE EN VUE DE MODIFIER LE 192, AVENUE STANLEY, PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE NEW EDINBURGH

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. approuve la demande en vue de modifier le 192, avenue Stanley, conformément aux dessins soumis par Dennis Kane,

ARC Associates Inc., le 1er août 2012 et faisant l'objet des documents 3, 4 et 5;

- 2. délègue au directeur général du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance le pouvoir d'apporter des modifications mineures à la conception; et**
- 3. délivre le permis en matière de patrimoine, qui expirera deux ans après sa date de délivrance.**

(Nota : Le délai réglementaire de 90 jours d'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 12 novembre 2012.)

(Nota : L'approbation de la demande de modification aux termes de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

ADOPTÉES

19. ZONAGE - 50 ET 54 RUE BELL NORD
--

RECOMMANDATION MODIFIÉE DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant à faire passer le zonage du 50 et du 54, rue Bell Nord de Zone résidentielle de densité 4, sous-zone H (R4H) à Zone de petites institutions, sous-zone A (I1A[xxxx]), comme le montre le document 1 et l'explique en détail le Document 2 (Modifications proposées au Règlement général de zonage soit modifié par l'ajout de) :

- 2. Section 239 – Exceptions urbaines**
 - (f) Hauteur maximale des bâtiments de 11,0 mètres**

ADOPTÉE

20. MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL – CARTOGRAPHIE DU SYSTÈME DU PATRIMOINE NATUREL, COMPLEXE DE TERRES HUMIDES DU CHEMIN LESTER, TERRES HUMIDES DE L'ÉTANG KIZELL ET FORMATION KARSTIQUE DU RUISSEAU CARDINAL

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES ET DU COMITÉ DE L'URBANISME

Que le Conseil :

1. approuve et adopte une modification au Plan officiel en vue de modifier des politiques relatives aux caractéristiques et aux fonctions naturelles, à l'Étude d'impact sur l'environnement et à la mise en œuvre, tel qu'exposé en détail dans le document 1;
2. approuve et adopte une modification au Plan officiel en vue d'intégrer les désignations des systèmes du patrimoine naturel, illustrées dans les annexes 1, 2 et 3 du document 1, en tant qu'annexes L1, L2 et L3, respectivement, du Plan officiel;

ADOPTÉES

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'URBANISME

Que le Conseil :

3. approuve et adopte une modification au Plan officiel en vue de désigner le complexe de terres humides du chemin Lester, illustré dans l'annexe 1 du document 2, en tant que « terres humides d'importance » dans l'annexe B du Plan officiel;
4. approuve et adopte une modification au Plan officiel en vue de désigner les terres humides Kizell, illustrées dans l'annexe 1 du document 3, en tant que « terres humides d'importance » dans l'annexe B du Plan officiel;
5. approuve et adopte une modification au Plan officiel en vue de désigner la formation karstique du ruisseau Cardinal, illustrée dans l'annexe 1 du document 4, en tant que « zone d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) sur le plan des sciences de la Terre » dans l'annexe K du Plan officiel.

ADOPTÉES

21. **RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LE BÂTIMENT – DROITS DE PERMIS – CONVERSION DE LA MÉTHODE**

RECOMMANDATION MODIFIÉE DU COMITÉ

Que le Conseil modifié le Règlement municipal 2005-303 sur le bâtiment, comme il est indiqué dans le rapport, pour permettre l'entrée en vigueur du changement de la méthode de calcul des droits de permis et du nouveau barème des droits, tel que modifié par le texte suivant :

ET ATTENDU QUE le barème des droits dans la catégorie de bâtiments du groupe C (Occupations résidentielles), plus précisément dans la catégorie « Superficies au sol pour les résidences unifamiliales, jumelées ou en rangée » devrait être 0,92 \$ par pied carré plutôt que 0,95 \$ par pied carré et 9,90 \$ par mètre carré plutôt que 10,23 \$ par mètre carré;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE le barème des droits soit modifié en conséquence et que le document 1 ci-joint remplace le document joint au Rapport ACS2012-PAI-PGM-0225.

ADOPTÉES

22. **INTERDICTION, INSPECTION ET REMISE EN ÉTAT DES BÂTIMENTS AYANT SERVI À LA CULTURE DE LA MARIJUANA**

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES ET DU COMITÉ DE L'URBANISME

Que le Conseil :

- 1. approuve le modèle de prestation de services et la structure tarifaire concernant l'interdiction, l'inspection et la remise en état des bâtiments ayant servi à la culture de la marijuana, comme le précise le présent rapport et le résumé le document 1;**
- 2. adopte le règlement essentiellement sous la forme où il apparaît dans le document 2 ci-joint, concernant l'interdiction,**

l'inspection et la remise en état des bâtiments ayant servi à la culture de la marijuana; et

- 3. demande au personnel de formuler des observations sur le projet de règlement de Santé Canada concernant la production et la distribution de marijuana à des fins médicales, qui viendra réformer le Programme d'accès à la marijuana à des fins médicales, et de faire rapport au Conseil municipal au début de 2013.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 39 DU COMITÉ DE L'URBANISME

- | |
|--|
| <p>23. DEMANDE DE DÉMOLITION DES PROPRIÉTÉS SITUÉES AU 273, PROMENADE SUSSEX AINSI QU'AUX 275, 276, 277, 278 ET 279, PROMENADE SUSSEX, DEUX BÂTIMENTS DÉSIGNÉS EN VERTU DE LA PARTIE V DE LA <i>LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO</i> CONSTRUITS DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE LA BASSE-VILLE OUEST</p> |
|--|

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil refuse la demande de démolition des immeubles situés au 273 et aux 275-279, promenade Sussex.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 15 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

- | |
|---|
| <p>24. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS 2012 – T2 – RAPPORT D'ÉTAPE DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN</p> |
|---|

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Que le Conseil autorise l'interruption du projet d'immobilisation 900292, Programme de remplacement d'équipements d'autobus, et le retour de la somme restante de 1,1 million de dollars dans le fonds de réserve pour les immobilisations.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 16 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

25. LE MODÈLE DE PRESTATION DE SERVICES DE PARA
TRANSPO ET L'ACQUISITION DE VÉHICULES

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Que le Conseil approuve :

- 1. Qu'OC Transpo continue d'assurer des services pour Para Transpo dans le cadre de son contrat lié au service interne de minibus et aux taxis externes;**
- 2. Que le personnel d'OC Transpo soit autorisé à procéder à l'approvisionnement et à l'acquisition du parc de minibus de remplacement de Para Transpo.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 21 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

26. PLAN DE REMPLACEMENT DES VÉHICULES ET DE
L'ÉQUIPEMENT POUR 2013

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil municipal prenne connaissance à titre d'information du plan proposé de remplacement des véhicules et de l'équipement pour 2013.

REÇU

27. CARREFOURS DE LA PROMENADE CAMPEAU ET DE L'AVENUE KANATA ET DES PROMENADES CAMPEAU ET TERRY-FOX : SÉCURITÉ PIÉTONNE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'adoption des mesures pour accroître la sécurité des piétons à l'intersection de la promenade Campeau et de l'avenue Kanata ainsi qu'à l'intersection de la promenade Campeau et de la promenade Terry-Fox, dans le cadre du projet d'élargissement de la promenade Campeau, comme l'indique le présent rapport.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR REGROUPÉ RÉVISÉ

RAPPORT NO 23A DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

A ZONAGE - 7479, CHEMIN BLEEKS

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant à faire passer le zonage du 7479, chemin Bleeks de RU, Zone d'espace rural, à RU[XXXr] et RU[YYYr], comme le montre le document 1 et l'explique en détail le document 2.

ADOPTÉE

B ZONAGE - 4782, CHEMIN HAWTHORNE

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 afin de faire passer le zonage du 4782, chemin Hawthorne de ME (Zone d'extraction de minerai) à ME[XXXr], comme le montre le document 1 et l'explique en détail le document 2.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 18 DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

**C BUDGETS PLURIANNUELS SOUTENUS PAR LES TARIFS –
RÉPONSE AUX DIRECTIVES DU COMITÉ**

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. approuve une démarche pluriannuelle en ce qui concerne la planification et l'établissement du budget; et**
- 2. soumet, en janvier 2013, un budget soutenu par les tarifs portant sur deux ans, soit 2013 et 2014; et**
- 3. établis les futurs budgets soutenus par les tarifs en fonction d'une période de quatre ans correspondant au mandat du Conseil; et**
- 4. dirige le personnel d'élaborer une politique décrivant la démarche qui régira l'établissement de budgets et de plans pluriannuels.**

ADOPTÉES

Remarque : le point 2 du rapport n° 18 du Comité de l'environnement (point D à l'Ordre du jour du Conseil municipal d'Ottawa) a été retiré de l'ordre du jour pour approbation en bloc et ajouté à l'ordre du jour ordinaire, où il figure maintenant sous le Rapport n° 18 du Comité de l'environnement.

RAPPORT NO 38 DU COMITÉ DE L'URBANISME

E ZONAGE – 2744, CHEMIN INNES

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 pour changer le zonage du 2744, chemin Innes de Zone résidentielle de densité 3, sous-zone Y, dotée d'une exception 708 (R3Y [708]) à Zone résidentielle de densité 4, sous-zone M, dotée d'exceptions (R4M [XXXX]) comme le montre le document 1 et l'explique en détail le document 2.

ADOPTÉE

F RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE SUR LES DÉMOLITIONS

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. abroge le Règlement 215-2000 de l'ancienne Ville d'Ottawa, qui régit les démolitions;
2. adopte un nouveau règlement sur les démolitions, conformément au paragraphe 33 (2) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, comme l'indique essentiellement le document 1, ce règlement devant s'appliquer à l'ensemble des immeubles d'habitation visés au document 2;
3. délègue au directeur général de l'Urbanisme et de la Gestion de la croissance le pouvoir de délivrer un permis aux conditions qu'il juge appropriées, moyennant l'accord du conseiller du quartier et du demandeur;
4. exige, nonobstant la recommandation 3, que le personnel présente un rapport au Comité et au Conseil lorsqu'un immeuble est désigné aux termes de la partie 4 ou de la partie 5 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, et lorsque la délégation de pouvoir est retirée; et

5. **approuve une modification au Règlement 2011-451, qui exige des frais pour les demandes d'aménagement, afin d'énoncer les frais exigibles pour les demandes de permis visant la réglementation des démolitions, comme l'explique en détail le document 3.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 21 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

G	ACQUISITION DE TERRAIN – TERRAIN DU PARC-O-BUS DE SOUTH NEPEAN WOODS, SOUTH NEPEAN DEVELOPMENT CORPORATION
---	--

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve l'acquisition en fief simple d'un terrain d'une superficie approximative de 4,027 ha décrit comme une partie du lot 14, concession 1, façade rivière Rideau, dans le canton géographique de Nepean, ville d'Ottawa, portant l'adresse municipale 3311, avenue Woodroffe, et illustré par les parcelles A et C dans le document 1, auprès de la South Nepean Development Corporation, pour la somme de 5 283 000 \$, sans compter les taxes et les frais juridiques liés à l'achat.

ADOPTÉE

SUITE À DONNER DES ARTICLES RATIFIÉS PAR LES COMITÉS EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ

Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.

REÇU

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION N^o 43/5

Motion de la conseillère D. Deans
Appuyée par le conseiller T. Tierney

Que le rapport de la Directrice des Ressources humaines, intitulés « Rapport d'analyse des ETP – renseignements supplémentaires aux prévisions budgétaires »; le rapport du Greffier et Chef du contentieux, intitulé « Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du conseil pour la période se terminant le 19 octobre 2012 »; le rapport no 23A du Comité de l'agriculture et des affaires rurales; le rapport no 17 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport no 18 du Comité de l'environnement; le rapport no 25A du Comité des finances et du développement économique; les rapport nos 38 et 39 du Comité de l'urbanisme; les rapport nos 15 et 16 de la Commission du transport en commun; et le rapport no 21 du Comité des transports, soient reçus et adoptés, ainsi modifiés.

ADOPTÉE

POINT SUPPLÉMENTAIRE

MOTION N^o 43/6

Moved by Councillor M. Fleury
Seconded by Councillor D. Holmes

ATTENDU QUE l'accord préliminaire entre la Ville et la section locale 503 du SFCP a été conclu le 4 octobre 2012;

ATTENDU QUE la section locale 503 du SFCP a annoncé le 22 octobre 2012 que ses membres avaient ratifié l'accord préliminaire;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil suspende les règles de procédure pour recevoir un exposé du greffier municipal et chef du contentieux en ce qui concerne la ratification de la convention collective provisoire conclue avec l'unité de négociation des employés à temps partiel (loisirs et culture) de la section locale 503 du SFCP.

ADOPTÉE

MOTION – RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE PROVISOIRE CONCLUE AVEC L'UNITÉ DE NÉGOCIATION DES EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL DE LA SECTION LOCALE 503 DU SCFP.

MOTION N^o 43/7

Moved by Councillor M. Fleury
Seconded by Councillor D. Holmes

ATTENDU QUE le Conseil municipal s'est fixé comme objectif stratégique de « continuer d'entretenir des rapports constructifs et respectueux avec tous les syndicats de la Ville; négocier d'une manière productive toutes les conventions collectives dont le renouvellement aura lieu pendant le présent mandat du Conseil »;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également élaboré un cadre budgétaire pour la Ville, dans lequel il s'engage à plafonner toute augmentation de l'impôt foncier à 2,5 %;

ATTENDU QUE pour respecter cet engagement, la Ville doit se montrer ferme mais équitable dans le cadre des négociations collectives avec les syndicats de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville et la section locale 503 du SCFP ont conclu un accord préliminaire en ce qui concerne l'unité de la négociation des employés à temps partiel (loisirs et culture), lequel est équitable tant pour les contribuables que pour les précieux employés de l'unité;

ATTENDU QUE la direction de la section locale 503 du SCFP a récemment annoncé que l'accord préliminaire avait été ratifié par ses membres;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal ratifie l'accord préliminaire conclu avec la section locale 503 du SCFP (unité de négociation des employés à temps partiel, loisirs et culture);

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les conditions dudit accord soient rendues publiques.

ADOPTÉE

MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE

MOTION N^o 43/8

Moved by Councillor P. Hume
Seconded by Councillor D. Holmes

Que les règles de procédure soient suspendues, en raison des échéanciers, afin que les motions suivantes soient présentées :

ATTENDU QUE l'hébergement des jeunes sans-abris au cours de l'hiver représente un défi constant et qu'on a manifesté le désir d'utiliser une partie du sous-sol de l'église First Baptist, située au 140, avenue Laurier Ouest, pour y aménager, sur une base occasionnelle et temporaire, des installations de nuit supervisées pour les jeunes itinérants ne comptant pas plus de six lits;

ATTENDU QUE l'on a demandé au Bureau du greffier municipal et chef du contentieux et au Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance d'élaborer processus qui permettrait la mise sur pied de cette installation occasionnelle de séjour de nuit supervisé pour l'hiver 2013;

ATTENDU QU'il est possible de répondre à cette demande dans le respect des délais législatifs en matière de préavis, mais que le Conseil doit approuver, lors de sa réunion du 24 octobre 2012, un abrégement des délais en ce qui concerne le processus de consultation relatif aux modifications de zonage approuvé par le Conseil;

ATTENDU QU'une modification temporaire du zonage ne donnerait pas à l'église First Baptist le droit permanent d'exploiter une installation occasionnelle de séjour de nuit supervisé;

ATTENDU QU'il est également entendu que l'adoption de cette motion ou de toute modification de zonage n'élimine pas l'obligation et la responsabilité de l'église First Baptist de se conformer à toutes les exigences opérationnelles et en matière de programmation, législatives et réglementaires, associées à l'exploitation temporaire d'un refuge occasionnel pour les jeunes sans-abris;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de présenter, lors de la réunion du Comité de l'urbanisme du 27 novembre 2012, un rapport qui permettrait d'adopter un règlement municipal provisoire en ce qui concerne les modifications de zonage (en tant que modification proposée par la Ville) pour permettre l'établissement d'une installation occasionnelle de séjour de nuit supervisé au 140, avenue Laurier Ouest, tel que décrit dans la présente motion.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

MOTION

Moved by Councillor A. Hubley
Seconded by Councillor S. Moffatt

ATTENDU QUE le 28 mars 2012, le Conseil a adopté une résolution visant à résoudre le problème posé par le nombre croissant de boîtes de dons de vêtements, laquelle établit que seuls les exploitants qui ont un statut d'organisme de bienfaisance reconnu par l'Agence du revenu du Canada peuvent obtenir un permis d'occuper une propriété municipale;

ATTENDU QUE le personnel de la Ville a présenté, le 24 octobre 2012, un résumé des options de Ville en ce qui concerne la réglementation de la présence de ces boîtes de dons de vêtements sur les propriétés privées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE d'ici la fin du premier trimestre de 2013, le personnel prépare, aux fins d'examen par le Conseil et le comité, un rapport détaillé visant à réglementer la présence de boîtes de dons de vêtements sur les propriétés privées, notamment au moyen de permis d'entreprise délivrés dans le cadre d'ententes de recouvrement complet des coûts pour les organismes sans vocation de bienfaisance, dans le but de protéger les résidents et les propriétaires fonciers;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ce rapport fasse état des obligations des exploitants, soit d'identifier clairement et visiblement les boîtes de dons, qui doivent explicitement indiquer si l'exploitant est un organisme de bienfaisance ou une entreprise à but lucratif et comprendre le numéro de don de charité de l'Agence du revenu du Canada, le cas échéant, ainsi qu'un numéro de téléphone où joindre du personnel en cas de problème, comme dans le cas d'un débordement;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE dans le cadre de ce rapport, la Ville explore la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation qui viserait à informer le public et les propriétaires des règlements relatifs aux boîtes de dons de vêtements situées sur les propriétés municipales et privées, en conformité avec la directive précédente du Conseil.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION N° 43/9

Motion de la conseillère D. Deans
Appuyée par le conseiller T. Tierney

Que les règlements municipaux suivants soient adoptés et mis en application :

TROIS LECTURES

- 2012-367 Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (voie Pebble Trail).
- 2012-368 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2004-60 afin d'affecter des agents d'application des règlements municipaux aux cas d'infraction au règlement sur le stationnement sur les propriétés privées.
- 2012-369 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains dont la désignation municipale est le 7479, chemin Bleeks.
- 2012-370 Règlement de la Ville d'Ottawa régissant la gestion des déchets solides et abrogeant le Règlement n° 2009-396.
- 2012-371 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de retirer le symbole d'aménagement différé des terrains dont les désignations municipales sont les 209, 211, 213, 215, 217, 219, 221, 223, 225 et 227, croissant Cooks Mill.
- 2012-372 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de retirer le symbole d'aménagement différé des terrains dont les désignations municipales sont les 89 et 91, rue Nepean et 70, rue Gloucester.
- 2012-373 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2006-273 afin de nommer des agents d'application des règlements municipaux.

- 2012-374 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains dont la désignation municipale est le 4782, chemin Hawthorne.
- 2012-375 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 de la Ville d'Ottawa afin de changer le zonage des terrains dont la désignation municipale est le 50 et 54, rue Bell Nord.
- 2012-376 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains dont la désignation municipale est le 2744, chemin Innes.
- 2012-377 Règlement de la Ville d'Ottawa établissant une zone à démolition réglementée et abrogeant le Règlement n° 253-2000 de l'ancienne ville d'Ottawa.
- 2012-378 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2011-451 concernant les droits associés à une demande de démolition réglementée.
- 2012-379 Règlement de la Ville d'Ottawa remplaçant le nom de la voie Kirkconnel et de la place Laramie, routes municipales de la Ville d'Ottawa, pour croissant Laramie.
- 2012-380 Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (promenade Crownridge et promenade Meadowbreeze).
- 2012-381 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Plan officiel de la Ville d'Ottawa afin d'ajouter une série de cartes de superposition des systèmes du patrimoine naturel en annexes avec les énoncés de principes correspondants.
- 2012-382 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Plan officiel de la Ville d'Ottawa afin de modifier l'annexe B de façon à désigner le complexe de terres humides du chemin Lester comme terres humides d'importance.
- 2012-383 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Plan officiel de la Ville d'Ottawa afin de modifier l'annexe B de façon à désigner les terres humides de l'étang Kizell comme terres humides d'importance.
- 2012-384 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Plan officiel de la Ville

d'Ottawa afin de modifier l'annexe K de façon à ajouter une partie de la formation karstique du ruisseau Cardinal en tant que zone d'intérêt naturel et scientifique sur le plan des sciences de la Terre.

ADOPTÉS

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION N° 43/10

Motion de la conseillère D. Deans
Appuyée par le conseiller T. Tierney

QUE le Règlement n° 2012-385 ratifiant les délibérations du Conseil soit adopté.

ADOPTÉ

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

De la part du conseiller A. Hubley au sujet de respect du nombre limite de sacs de déchets solides.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 14:40 h.

GREFFIER

LE MAIRE